

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 14 Janvier 2019

DATE DE CONVOCATION : 08 janvier 2019

PRESIDENT : Bertrand MAURIS-DEMOURIoux, Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Paul BALLALOUd, Florent BRASIER, Marie-Hélène CHAVES, Marion COMTE, Giovanni CORRIAS, Véronique FOREL, Isabelle FRACHON BOURQUI, Claude GOY, Jean-Paul GUIGNARDAT, Julie HOLLOSI, Arnaud MANIGLIER, Isabelle MONTMASSON, Vincent MUNKA, Jean-Michel PASQUIER, Paul PASQUIER, Christophe PERY, Nathalie RIOU, Sandrine TRINCAT, Laurette ZANON

ABSENTS EXCUSES : Pascale CAVORET, Rémi DELSANTE (pouvoir donné à Claude GOY), Christian DUPONT, Valérie FERRARINI (pouvoir donné à Marion COMTE), Hervé LEMOS (pouvoir donné à Arnaud MANIGLIER), Nicolas STRIGINI (pouvoir donné à Laurette ZANON), Laurence NENNIG (pouvoir donné à Christophe PERY), Christelle PIERRARD (pouvoir donné à Bertrand MAURIS-DEMOURIoux), Lilian RUBIN-DELANCHY (pouvoir donné à Jean-Michel PASQUIER),

SECRETARE: Isabelle MONTMASSON



M le Maire a proposé l'approbation du procès verbal de la séance du 19 décembre 2018

⇒ *Il a été approuvé à l'unanimité*

DÉCISIONS MUNICIPALES :

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal de la décision municipale suivante :

- ***DM2018_12_24 : Convention d'occupation précaire et à titre onéreux d'un logement situé 63, avenue de la Mairie- 1^{er} étage au profit de M. Sébastien PERRET***

Il a été décidé de renouveler la convention d'occupation précaire et à titre onéreux du logement de 4 pièces de 67 m², situé 63, avenue de la Mairie 74970 MARIGNIER avec M. Sébastien PERRET jusqu'au 31 mars 2019

Le Conseil,

A DÉCIDÉ de procéder à la désignation des conseillers communautaires qui occuperont les sièges désormais attribués à la commune au sein du conseil communautaire de la CCFG.

Deux scrutateurs sont nommés : M Christophe PERY et Mme Isabelle MONTMASSON

Est proposé au suffrage pour siéger au sein du Conseil communautaire de la CCFG, la liste suivante :

Bertrand MAURIS-DEMOURIoux
Jean-Paul GUIGNARDAT
Rémi DELSANTE
Valérie FERRARINI
Marion COMTE
Giovanni CORRIAS
Julie HOLLOSI
Christophe PERY

Les membres du Conseil Municipal procèdent au vote à bulletin secret pour la désignation des conseillers communautaires.

Les formalités de vote étant accomplies, les résultats sont les suivants :

Bulletins trouvés dans l'urne : 26

Bulletins blancs ou nuls :

Suffrages exprimés : 26

Sont donc désignés en tant que représentants de la commune de Marignier au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Faucigny Glières :

**Bertrand MAURIS-DEMOURIoux
Jean-Paul GUIGNARDAT
Rémi DELSANTE
Valérie FERRARINI
Marion COMTE
Giovanni CORRIAS
Julie HOLLOSI
Christophe PERY**

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A APPROUVÉ la décision modificative n°4 du budget général telle que présentée ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
D/R	F	Chapitre	Libellé	Montant
D	F	011	Charges à caractère	-1 065
D	F	014	Atténuation de Produits	1 065
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DECISION MODIFICATIVE N°4				0

A AUTORISÉ Monsieur Le Maire à produire le mandat de régularisation.

Le Conseil,

Considérant l'annonce légale qui prévoit la tenue de la vente du matériel d'exploitation du magasin SPAR en date du 18 janvier 2019 ;

A DÉCIDÉ de se porter acquéreur du matériel d'exploitation de la SARL SZBEDJER.

A PROPOSÉ le rachat du matériel au montant de la mise à prix avec un montant maximum de 10 000,00 € TTC hors frais de justice

Vote : 25 Pour

2 abstentions (*Christophe PERY, Laurence NENNIG*)

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A FIXÉ, à TROIS le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du CHSCT et à **TROIS** (en nombre égal) le nombre de représentants suppléants.

A DÉCIDÉ le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Ce nombre est donc fixé à TROIS pour les représentants titulaires de la collectivité et un nombre égal de suppléants.

A DÉCIDÉ le recueil par le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'avis des représentants de la collectivité.

Le Maire,
Bertrand MAURIS-DEMOURIOUX

Affiché du 17 janvier 2019

au